



# Rapport d'activité



**2023**







# Rapport d'activité



**2023**

**Juin 2024**



## SOMMAIRE

Édito .....	2
Le droit de savoir .....	4
Nos chiffres clefs et les tendances générales .....	7

# 8

## Rechercher ses proches

Les contextes de recherches.....	10
La résolution des cas de recherches .....	15
Notre mobilisation lors du naufrage du 12 août 2023 au large de Sangatte .....	16
Le projet d'évaluation des besoins des familles de disparus en Syrie .....	18

# 19

## Vivre auprès des siens, la réunification familiale

La synergie des pratiques.....	20
Le renforcement des capacités du réseau bénévole et des autres acteurs .....	22
L'évaluation des besoins des familles réunies .....	24
Vers l'élaboration d'un dispositif post-arrivée .....	25
La valeur juridique de la disparition .....	27

# 29

## Nos opérations

Les bureaux du rétablissement des liens familiaux et dispositifs mobiles au cœur de l'action .....	30
L'adaptation de nos pratiques aux besoins des mineurs non accompagnés .....	33
Retrouvailles de deux frères: la force d'un Mouvement de recherches .....	35
Se structurer pour mieux répondre aux situations d'exception .....	36

### ÉDITO

**L**ors d'un conflit, de parcours migratoire ou d'exil, tout autant que lors d'une catastrophe naturelle, des familles sont séparées et des personnes disparaissent. Une question sans réponse se glisse alors dans l'esprit des familles des personnes disparues : où sont-elles ? Lorsqu'une personne ne répond plus aux appels et aux messages, n'apparaît plus à l'école ou au travail, ne rentre pas au foyer comme tous les jours, quand les nouvelles portent à croire que la personne est décédée mais qu'il n'y a pas de preuves concrètes, les membres de famille se confrontent à des questionnements permanents qui ne trouvent aucune réponse satisfaisante. Ne pas savoir si la personne chère est vivante ou morte peut empêcher de se projeter ou de faire son deuil. Car l'absence remplit l'esprit et le temps des familles des personnes disparues. Chaque jour, à travers le monde, des personnes répètent les mêmes gestes et prières inlassablement, depuis des dizaines d'années parfois, en attendant de voir l'enfant, la mère, le frère ou la cousine réapparaître. Le droit de connaître la vérité et le sort d'une personne chère est un droit humain fondamental.

L'année 2023 a été marquée par l'irruption de conflits armés, la résurgence et la continuité d'autres. Ces situations de violences provoquent des tragédies, des souffrances individuelles et collectives. À travers la mission statutaire de Rétablissement des liens familiaux, le Mouvement de la Croix Rouge, du Croissant Rouge et du Cristal Rouge s'engage encore et toujours à essayer inlassablement d'alléger ces souffrances. Malgré les recherches devenues plus difficiles, les violations du Droit international humanitaire les rendant plus complexes et dangereuses à mener, les familles des personnes disparues peuvent s'appuyer sur des personnes engagées, faisant un travail minutieux et patient, avec une grande humilité. Dans le monde entier, les volontaires du Rétablissement des Liens Familiaux

se tiennent aux côtés des familles afin de les soutenir dans leurs recherches, de prévenir les disparitions, de maintenir les liens lorsqu'ils sont restaurés tout autant que soutenir les familles dans leurs démarches lorsque la réunification familiale est possible.

Durant l'année 2023, à la Croix Rouge française, un dossier sur deux a été résolu. Pour les personnes vivant toujours dans une attente interminable, être reconnue comme famille de personne disparue est précieux tant pour la considération que pour les démarches pratiques d'une vie en société. Le courage, la force immense de recommencer chaque jour les recherches, de continuer à vivre tout en faisant l'expérience de la perte ambiguë au plus profond de soi-même, sont autant de mécanismes mis en place par les familles des personnes disparues.

Les volontaires de notre Mouvement international s'emploient chaque jour à accompagner ces familles. Pour que l'humanité subsiste partout, en temps de paix comme lorsque les armes hurlent.



### **Émilie Rammaert**

Administratrice nationale, Présidente de la commission  
Appartenance au Mouvement, principes et missions statutaires.

---

# Le droit de savoir

Chaque année, des milliers de personnes disparaissent ou sont séparées de leurs familles par les conflits armés, des situations de violences ou crises humanitaires, des catastrophes ou sur les routes de l'exil et lors de leur fuite du pays. Ancrée dans le droit international humanitaire, la mission de rétablissement des liens familiaux de la Croix-Rouge française s'efforce de **clarifier le sort des personnes disparues ou séparées et d'apporter ainsi des réponses aux familles**. Elle les soutient dans l'exercice de leur droit à vivre en famille en leur permettant de se réunir à nouveau. Notre mission s'adresse à tous et toutes sans distinction aucune.

Cette **mission** fort ancienne, à la fois **statutaire et d'intérêt général**<sup>1</sup>, s'appuie sur le réseau mondial de coopération du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge<sup>2</sup> (ci-après le Mouvement), agissant dans plus de 190 pays. Unique en son genre, il permet de lancer des recherches dans les pays concernés ainsi qu'en

<sup>1</sup> Les statuts de la Croix-Rouge française précisent : Article 1 – Objet «[...] Dans le respect des Principes fondamentaux rappelés en préambule et dans le cadre des statuts du Mouvement international, des conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels, des résolutions des réunions statutaires du Mouvement et de l'assemblée générale de la Fédération, la Croix-Rouge française s'engage à : [...] Exercer une mission de rétablissement des liens familiaux afin de maintenir ou de rétablir les liens entre les membres d'une famille et de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues, lorsqu'un conflit, une catastrophe naturelle ou d'origine humaine, ou toute autre situation ayant une incidence sur le plan humanitaire, vient rompre les liens familiaux. »

La loi n° 2016-1919 du 29 décembre 2016 relative à l'exercice, par la Croix-Rouge française, de sa mission statutaire de rétablissement des liens familiaux favorise sa mise en œuvre en permettant d'interroger les diverses administrations françaises susceptibles de détenir des informations sur les personnes recherchées.

<sup>2</sup> Il est constitué pour l'activité du rétablissement des liens familiaux de l'Agence centrale de recherche du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui joue un rôle de coordination, des Sociétés nationales Croix-Rouge et Croissant-Rouge et des délégations du CICR.

**Les données mondiales**

**Chaque minute, nous aidons plus de quatre familles séparées par les conflits, violences, migrations et catastrophes à s'appeler.**

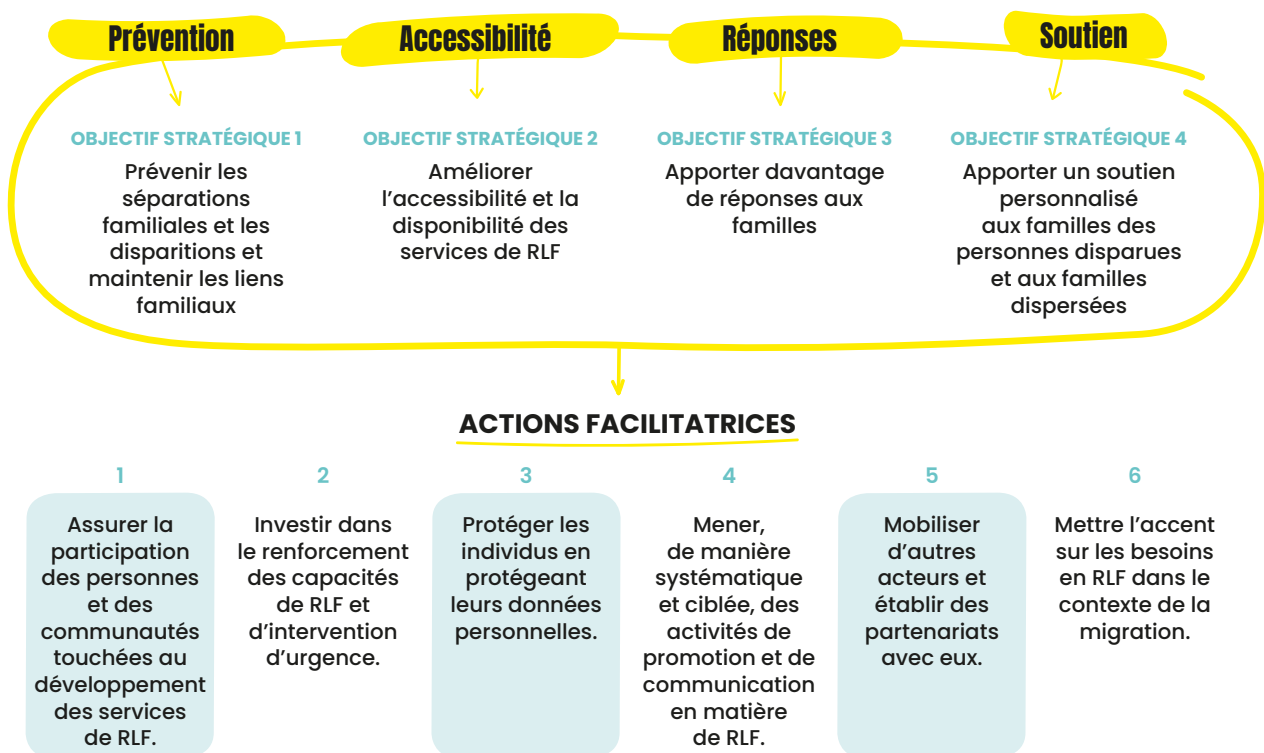
**Chaque heure, le sort d'une personne disparue est clarifiée avec notre aide.**

**Chaque jour, nous facilitons le regroupement de 13 personnes avec leurs familles.**



## Récapitulatif de la stratégie mondiale du Rétablissement des liens familiaux (RLF) 2020 - 2025

### PRINCIPES OPÉRATIONNELS ET APPROCHE



France, de diversifier les méthodes d'enquête, de mener des activités de prévention des séparations, de faciliter la communication entre les membres de famille séparés pour garder le contact, de protéger leurs données personnelles et de les accompagner vers leur réunification familiale. C'est l'ensemble de ces **activités humanitaires** que nous avons déployées en 2023 en suivant la feuille de route de la stratégie mondiale du rétablissement des liens familiaux, déclinée dans notre contexte national.  
→ Cf. schéma ci-dessus.

**Quatre priorités clés** ont été identifiées pour la région Eurasie à laquelle nous appartenons au sein du Mouvement : la protection des données personnelles, la participation des personnes affectées, le rétablissement des liens familiaux en situation d'urgence et le soutien aux familles, notamment à travers la réunification familiale.

**À mi-parcours du déploiement de notre propre stratégie nationale du rétablissement des liens familiaux 2020-2025**, plusieurs points d'étape ont été réalisés en mars et octobre 2023 auprès de la gouvernance de l'association.

Notre service est désormais disponible dans la plupart des régions françaises grâce au réseau bénévole du rétablissement des liens familiaux, à l'exception toutefois de l'Outre-Mer. Nous opérons dans un contexte d'augmentation des besoins et cinq postes ont pu être pérennisés au sein de nos trois programmes des opérations, recherches et réunifications familiales.

## Direction de l'éducation, de la prévention et des liens familiaux

### PÔLE DU RÉTABLISSEMENT DES LIENS FAMILIAUX

1 responsable

#### PROGRAMME

##### OPÉRATIONS

1 coordinatrice  
3 chargées de mission

#### PROGRAMMES

##### RECHERCHES

1 coordinatrice  
10 officiers de recherche

#### PROGRAMME

##### RÉUNIFICATIONS FAMILIALES

1 coordinatrice  
3 juristes  
1 chargée de mission

L'année 2023 a aussi été marquée par les difficultés financières traversées par le CICR<sup>3</sup>. La réduction de l'activité du rétablissement des liens familiaux dans certains pays nous incite à engager une réflexion pour venir davantage au soutien du réseau mondial des liens familiaux en renforçant ses capacités.



### Une première participation à la 3<sup>e</sup> Conférence internationale pour les familles de personnes disparues

En novembre, durant deux jours, nous avons réuni des familles originaires d'Algérie et de Côte d'Ivoire ayant un proche disparu dans le contexte des naufrages en Méditerranée. Organisée par le CICR, cette conférence rassemblait 47 « hubs » régionaux et 700 participants du monde entier pour partager en ligne leurs expériences sur le rôle des collectifs de famille, la recherche des proches, prendre soin de soi ou commémorer les disparus. Les familles ont pu transmettre des messages à l'**Alliance mondiale pour les disparus**<sup>4</sup>, composée d'États et chargée de porter la question de la disparition dans les différents forums internationaux. Les messages adressés par les familles entre elles pour se soutenir mutuellement furent un moment fort et riche en émotions.

<sup>3</sup> Le point sur la situation financière du CICR, 4 avril 2023.

<sup>4</sup> Présidée par le Mexique, l'Alliance réunit 12 États (Argentine, Azerbaïdjan, Colombie, Croatie, Estonie, République de Corée, Koweït, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, Suisse).



# Nos chiffres clés et les tendances générales

Les besoins de faire la lumière sur le sort des personnes disparues ou séparées restent importants. L'année 2023 a été marquée une nouvelle fois par la **recrudescence des risques de naufrages** en Méditerranée au départ de la Mauritanie ou de la Tunisie et ceux dans la Manche, **la poursuite du conflit armé en Ukraine**, le conflit armé entre Israël et Gaza ainsi que le conflit au Soudan, à l'origine de nombreux déplacements internes des populations et de réfugiés dans les pays voisins, de séparations ou de disparitions.

## En bref

**13** bureaux régionaux.

**150** volontaires formés et actifs.

**3 938** dossiers de recherches de personnes disparues traités.

**1 054** nouvelles personnes recherchées.

**2 012** avec les personnes les accompagnant.

**23%** d'enfants non accompagnés à la recherche de leurs familles.

**50,3%** des dossiers résolus et le sort de la personne clarifiée.

**836** personnes dont le sort a été clarifié.

**12 237** appels environ facilités vers l'étranger pour garder le contact avec sa famille.

**90** messages Croix-Rouge à caractère familial échangés.

**342** photos publiées sur *Trace The Face*.

**84** familles accompagnées dans leur demande de réunification familiale en France.

**129** personnes conseillées pour une réunification familiale.

**46** personnes rejoignant leurs proches grâce à notre soutien.

**121** personnes formées aux fondamentaux de la procédure de réunification familiale.

## Chaque jour en 2023

**5**

nouveaux bénéficiaires créés.

**4**

dossiers de recherches clôturés.

**5**

nouvelles demandes de rétablissement des liens reçues par le réseau et le service central.



# La parole à Nicolas

Officier de recherche et référent qualité

## Qu'est-ce qui a changé dernièrement ?

Ces dernières années, notamment depuis la crise du COVID-19, le rapport que nous avons au numérique a considérablement évolué. Cela est vrai dans notre propre manière de travailler (télétravail, entretien rendu possible à distance, suppression du support papier, etc.), mais aussi pour nos usagers, de plus en plus familiarisés avec les outils numériques. Presque tous sont équipés maintenant d'un smartphone, et beaucoup sont à l'aise dans l'utilisation de la visioconférence, des réseaux sociaux et autres applications. Nous avons donc dû changer nos habitudes et adapter nos outils, afin de gérer de manière adaptée les données que nous récoltons, en veillant continuellement au respect de leur protection.

## Comment s'élaborent nos données statistiques ?

La base de nos statistiques repose sur la qualité des informations que nous récoltons auprès des personnes qui nous sollicitent pour retrouver leur famille. Plus nous récoltons auprès d'eux des informations précises, plus nous avons de chance que leur demande de recherche aboutisse positivement. Après analyse statistique, ces données nous permettent de mieux connaître notre public, les tendances, et d'adapter ainsi notre offre de service, comme traduire dans une langue spécifique nos outils de communication, nos formulaires de recherche ou développer une activité dans une zone où un besoin a été mieux identifié.

Nous pouvons, grâce à cela, mieux communiquer sur le rôle crucial du rétablissement des liens familiaux et, aussi, lever des fonds.

## Quels sont les défis dans l'utilisation de nos outils métier ?

Nos outils sont toujours plus interconnectés. Par exemple, il est dorénavant possible de transmettre une demande de recherche à une Société Nationale sœur directement à partir de notre système. Ce qui accroît au passage la protection de nos données. En effet, si les données ne sortent pas, elles ont moins de chance d'être interceptées.

D'ici peu, nous serons même en mesure de pouvoir consulter directement certaines données de nos collègues à l'étranger, pour vérifier, par exemple, si une personne que nous recherchons apparaît dans leur base de données. Ce qui nous fera gagner un temps précieux et augmentera considérablement nos chances de retrouver des personnes.

« **Il est dorénavant possible de transmettre une demande de recherche à une Société Nationale sœur directement à partir de notre système.** »



A woman with dark braided hair is shown in profile, looking out a window. She is wearing a green sweater. The background is slightly blurred, showing a window frame and some indoor elements. The text 'Rechercher ses proches' is overlaid on the image in white, bold font, with a yellow underline.

**Rechercher  
ses proches**

---

## Les contextes de recherches

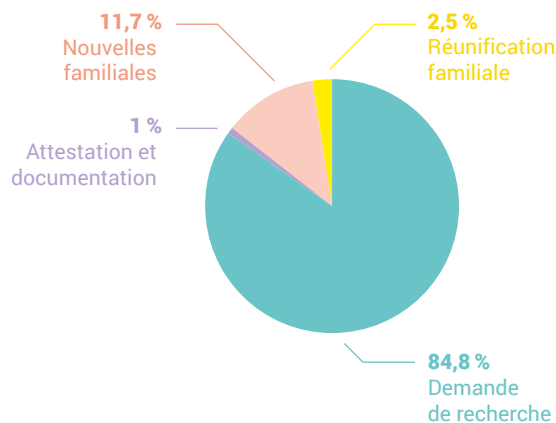
La recherche de personnes disparues ou séparées implique de pouvoir **s'entretenir avec les personnes requérantes** pour collecter les informations clés sur les circonstances de la disparition ou de la séparation. Il s'agit d'accueillir ce récit et de soutenir les familles. Les informations ainsi récoltées sont traitées par l'équipe de recherche dédiée qui, selon les cas, mène des **investigations préalables** auprès des différentes administrations et organisations françaises pouvant détenir des informations sur les personnes recherchées. Dans l'immense majorité des cas, **les demandes de recherche sont transmises à l'étranger** pour des recherches dans les pays concernés. Dans d'autres cas, il est proposé de **contacter la famille via l'échange de nouvelles familiales** ou la mise à disposition de moyens de communication. Enfin, pour quelques requérants, **des pièces officielles**, comme des attestations de détention, leur sont remises pour faire valoir leurs droits au titre de l'asile ou pour d'autres démarches administratives<sup>5</sup>. Ce panel de services a représenté l'essentiel de l'activité du rétablissement des liens familiaux en 2023 avec **le soutien à la réunification familiale**, comme l'illustre la figure 1 (ci-contre).

Le nombre de dossiers de demandes de recherches traités, soit 3938 (contre 3328 en 2022, + 18%) a progressé<sup>6</sup>. Le nombre de nouvelles demandes de recherche en 2023 reste soutenu avec 1054 nouveaux cas (contre 844 en 2022, + 25%). Les figures 2 (ci-contre) et 3 (page suivante) mettent en évidence selon le type de service, la répartition des dossiers traités et des nouvelles demandes.

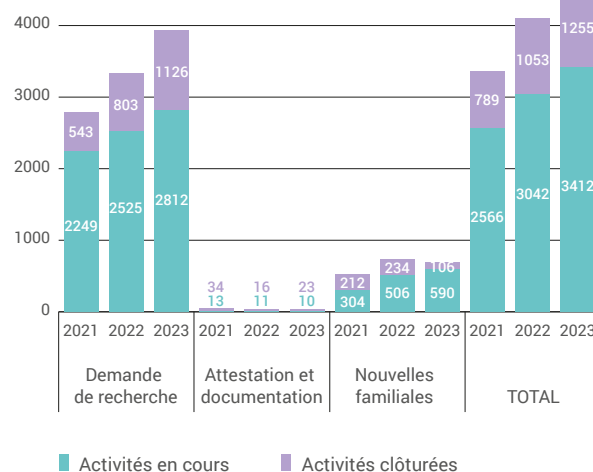
<sup>5</sup> Ces documents peuvent être remis à des personnes anciennement détenues à l'étranger, visitées et enregistrées par le CICR.

<sup>6</sup> Un dossier traité correspond aux activités en cours dans notre applicatif *Family Links Answers* : demande de recherche, clôture d'une demande de recherche lorsque la personne a été localisée ou ne l'a pas été, est décédée ou encore lorsque la demande recherche a été annulée.

**Fig. 1**  
NOUVELLES ACTIVITÉS OUVERTES  
(PAR TYPE DE SERVICE) EN 2023

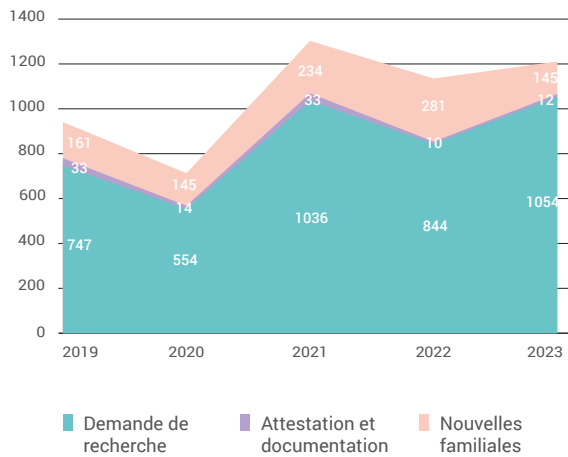


**Fig. 2**  
ÉVOLUTION DES DOSSIERS TRAITÉS  
(PAR TYPE DE SERVICE)



**Fig. 3**

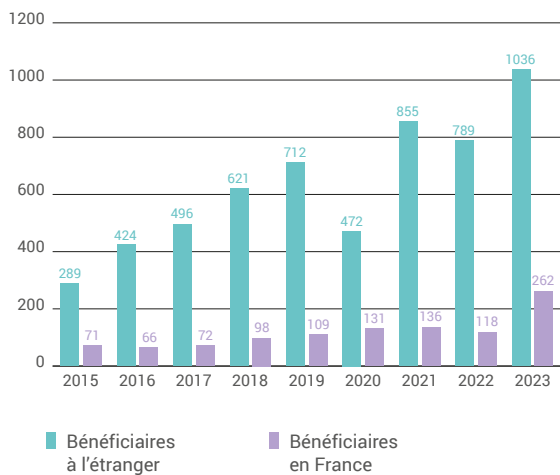
**ÉVOLUTION DES NOUVELLES ACTIVITÉS OUVERTES (PAR TYPE DE SERVICE)**



Sans changement au regard des années précédentes, **79,8% de nos dossiers sont sortants**, c'est-à-dire que les dossiers concernent des requérants en France pour des recherches à l'étranger menées par le Mouvement (figure 4). Les personnes recherchées - autrement appelées les bénéficiaires - sont à l'étranger et originaires principalement d'Afghanistan, de République démocratique du Congo, de Guinée, de Côte d'Ivoire et du Soudan (figures 5 et 6). Les demandes de recherches qui nous sont adressées par le Mouvement (**20,2% de demandes entrantes**) émanent principalement des Croix-Rouge belges (flamande et francophone), britannique, espagnole, suisse et du CICR en Iran (figure 7). Pour l'échange de nouvelles familiales, les messages Croix-Rouge ont été pour l'essentiel transmis à nos homologues en Syrie, Tunisie, Irak, République démocratique du Congo et en Algérie. La diminution de ce service par comparaison à 2022 peut s'expliquer par des restrictions d'accès dans certains pays.

**Fig. 4**

**RÉPARTITION DES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES : EN FRANCE / À L'ÉTRANGER**



**Figure 5**

TOP 10 DES PAYS DESTINATAIRES  
DE RECHERCHES TRANSMISES

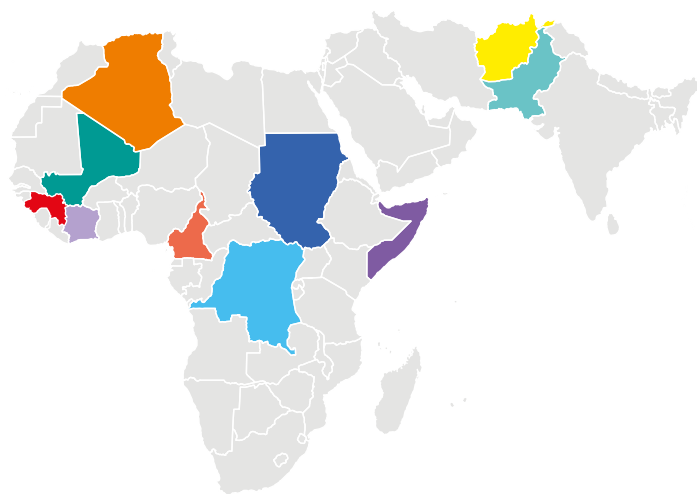
- Italie
- Espagne
- Allemagne
- Turquie
- Congo - Kinshasa
- Tunisie
- Libye
- Serbie
- Malte
- Bulgarie



**Figure 6**

TOP 10 DES PAYS D'ORIGINE DES PERSONNES  
RECHERCHÉES À L'ÉTRANGER

- Afghanistan
- Congo - Kinshasa
- Guinée
- Côte d'Ivoire
- Algérie
- Soudan
- Pakistan
- Somalie
- Mali
- Cameroun

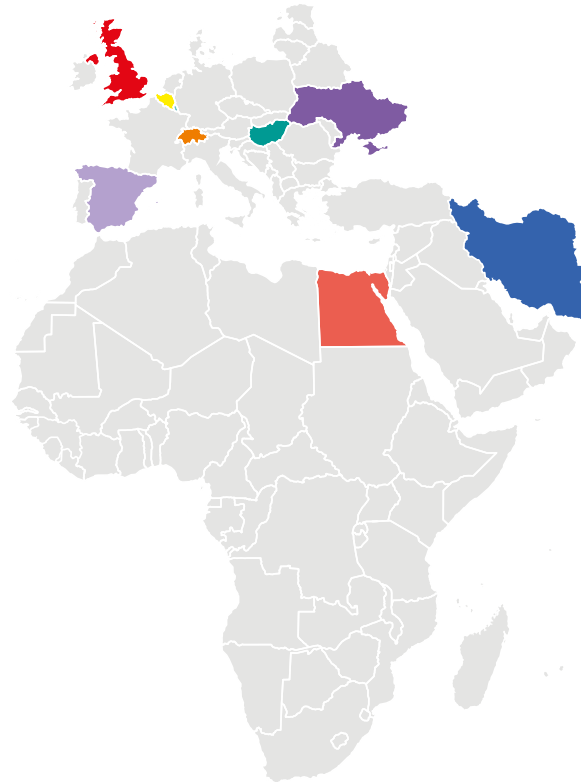




**Figure 7**

TOP 10 DES PAYS DE PROVENANCE  
DES DEMANDES DE RECHERCHES REÇUES

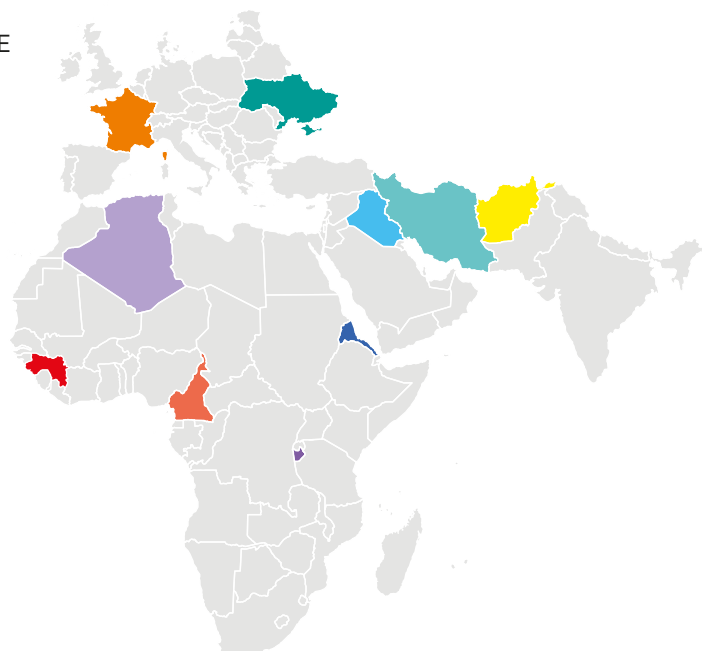
- Croix-Rouge belge flamande et francophone
- Croix-Rouge britannique
- Croix-Rouge espagnole
- Croix-Rouge suisse
- CICR Téhéran
- Croix-Rouge luxembourgeoise
- Agence centrale recherches - Ukraine
- Croix-Rouge hongroise
- CICR Le Caire



**Figure 8**

TOP 10 DES PAYS D'ORIGINE  
DES PERSONNES RECHERCHÉES EN FRANCE

- Afghanistan
- Irak
- Guinée
- Algérie
- France
- Erythrée
- Iran
- Burundi
- Ukraine
- Cameroun

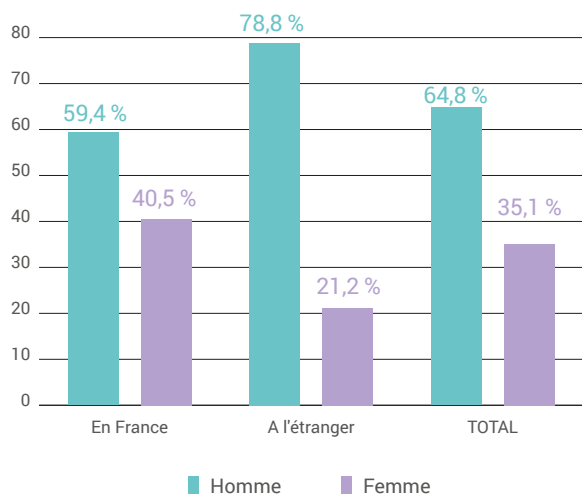


S'agissant du profil des personnes recourant au service du rétablissement des liens familiaux de la Croix-Rouge française ou celles recherchées, **il s'agit majoritairement d'hommes** (figures 9 et 10<sup>7</sup>), avec une nuance s'agissant des recherches en France où ce sont davantage de femmes recherchées.

La cause première et directe des **disparitions ou séparations est liée à la migration dans 57% des cas, les séparations dues à un conflit représentant quant à elles 30%** de l'ensemble des situations (figure 11).

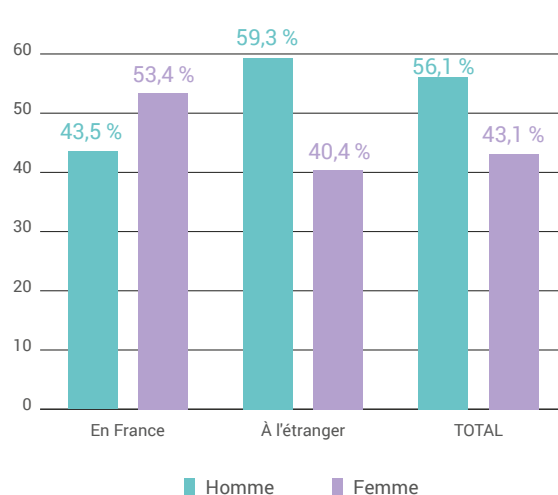
**Fig. 9**

GENRE DES DEMANDEURS CRÉÉS EN 2023



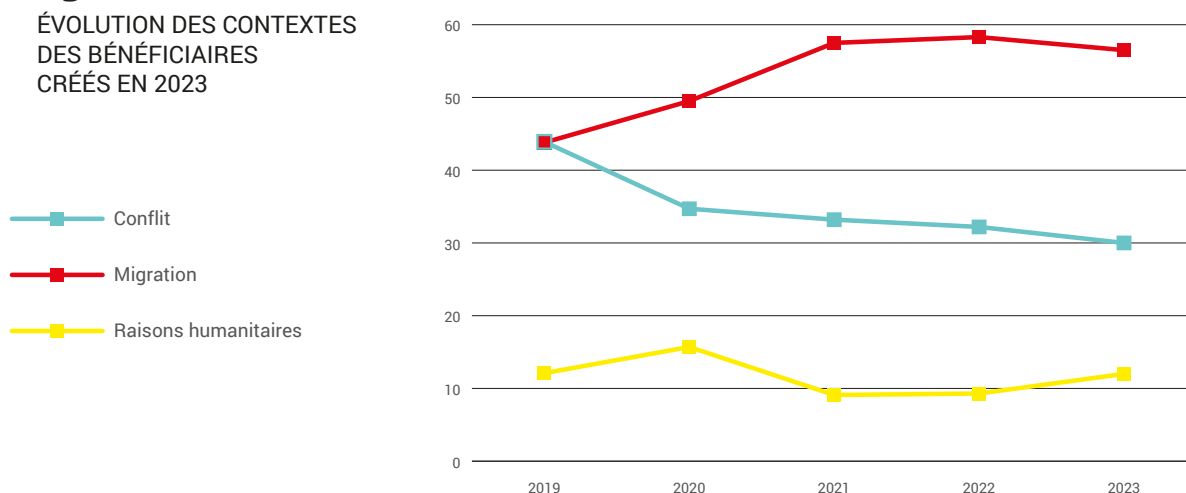
**Fig. 10**

GENRE DES BÉNÉFICIAIRES CRÉÉS EN 2023



**Fig. 11**

ÉVOLUTION DES CONTEXTES DES BÉNÉFICIAIRES CRÉÉS EN 2023



<sup>7</sup> Le total des pourcentages peut ne pas atteindre 100 % lorsque le genre n'a pas été renseigné dans certains dossiers.

## La résolution des cas de recherches

**D**ans 50,3% des cas, les dossiers ont été résolus et une réponse a ainsi pu être apportée aux familles sur le sort de leurs proches. Ce taux inclut la clarification du sort des personnes par l'action du Mouvement et la personne requérante elle-même que nous avons conseillée dans ses recherches.

Ce sont ainsi 836 personnes en 2023 dont le sort a été clarifié, dont 784 ont été retrouvées vivantes, et incluant les accompagnants. Les bonnes nouvelles ont ainsi émaillé notre année 2023 et reposent sur le travail fouillé de recherche qui passe par la phase clef de l'entretien pour documenter les circonstances de la séparation, le dernier lieu où les proches ont été vus, leurs caractéristiques physiques et vestimentaires, les types d'embarcation empruntées lors des traversées, les recherches auprès des communautés et sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, etc.)

Puis des premières pistes sont explorées: interrogation de notre base de données de gestion des cas individuels, sollicitations des administrations de l'État, collectivités territoriales, établissements publics administratifs<sup>8</sup>, services des impôts, officiers d'état civil, associations, conseils départementaux. Afin d'élargir le champ de nos recherches et comme la loi nous le permet<sup>9</sup>,

des discussions ont été engagées au cours de l'année auprès de l'administration pénitentiaire et des organismes de sécurité sociale pour faciliter l'accès aux données de leurs systèmes d'information.

La galerie de photos en ligne du Mouvement, *Trace The Face*, qui recense près de 6000 photos de personnes à la recherche de leur famille, demeure un outil incontournable pour nos recherches. En 2023, ce sont ainsi 342 photos qui ont été postées par la Croix-Rouge française sur ce site et des belles histoires de retrouvailles.



<sup>8</sup> L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a par exemple été sollicité dans le cadre de de 1 119 recherches.

<sup>9</sup> Loi n°2016-1919 du 29 décembre 2016 relative à l'exercice par la Croix-Rouge française de sa mission statutaire de rétablissement des liens familiaux



## **Notre mobilisation lors du naufrage du 12 août 2023 au large de Sangatte**



**Le samedi 12 août 2023, le réveil avait un goût amer à l'annonce d'un nouveau drame survenu dans la Manche, au large de Sangatte. Entre 65 et 66 hommes d'origine afghane, kurde irakienne et soudanaise, âgés de 25 à 30 ans, se trouvaient à bord d'une embarcation de fortune et tentaient de rejoindre les côtes britanniques, selon la Préfecture maritime du Nord.**

Le premier bilan officiel est sans appel et fait état de 6 personnes décédées, 59 personnes secourues en mer par les autorités françaises et britanniques lors d'une opération de sauvetage conjointe (29 déposées au port de Calais, 22 à 23 au port de Douvre) et 1 à 2 personnes disparues.

La réponse de la Croix-Rouge française ne s'est pas faite attendre, avec l'intervention rapide des équipes du dispositif

mobile de soutien aux exilés (DMSE) des Hauts-de-France. Allant à la rencontre des survivants du naufrage, les équipes du dispositif mobile, appuyées par les officiers de recherches et le réseau bénévole d'Amiens, ont collecté des témoignages et des demandes de recherches pour les personnes disparues et présumées décédées.

Rappelons que les volontaires du DMSE agissent chaque semaine auprès des personnes en errance à →



→ Calais, Grande-Synthe et sur d'autres sites des Hauts-de-France, pour apporter un soutien nécessaire au respect de leur dignité et les sensibiliser aux risques de la traversée, dans le cadre de maraudes, de consultations médicales et d'activités de rétablissement des liens familiaux.

Notre démarche d'aller-vers et de « débriefing » des rescapés du naufrage s'est poursuivie dans les campements parisiens, par l'intermédiaire cette fois-ci des dispositifs mobiles franciliens (maraudes SALAM, permanence à la Halte humanitaire). Ce sont au total 15 rescapés qui ont pu être rencontrés par nos équipes. En parallèle, un protocole de coopération a pu très

tôt être établi avec les autorités, notamment la cellule d'identification de la Gendarmerie nationale, afin de faciliter l'accompagnement des familles dans la clarification du sort de leurs proches. Notre mission a ainsi consisté à collecter et recouper les renseignements utiles à l'identification formelle des six victimes du naufrage, annoncer les décès aux familles et les soutenir dans les visites à leurs défunts à l'Institut médico-légal de Lille début septembre. Ce travail d'accompagnement s'est fait de concert avec les représentants de la communauté afghane, très en lien avec les familles des victimes. Mandatés par les autorités, les représentants communautaires ont

pu accomplir courant septembre les démarches de rapatriement des corps vers l'Afghanistan.

Notre service de rétablissement des liens familiaux poursuit ses efforts en vue d'élucider le sort des personnes disparues et présumées décédées dans cet événement, en lien avec les autorités françaises et nos homologues du Comité international de la Croix-Rouge à Kaboul. Notre action s'inscrit sur le long terme afin de tenter d'apporter une réponse au besoin de savoir des familles.

« **Notre démarche d'aller-vers et de « débriefing » des rescapés du naufrage s'est poursuivie dans les campements parisiens.** »



## **Le projet d'évaluation des besoins des familles de disparus en Syrie**

À compter d'avril 2023, notre service a pris part à un projet d'évaluation des besoins des familles ayant un proche disparu en lien avec le conflit en Syrie. L'objectif de cette étude était de mieux comprendre les besoins spécifiques des familles de disparus liés au conflit syrien depuis 2011, vivant en France, et de dégager des pistes d'amélioration de notre soutien.

C'est la première fois qu'un tel exercice était mené conjointement par une Société nationale avec

le CICR, ici avec l'unité Protection de la délégation de Paris, les précédentes évaluations ayant été conduites par le seul CICR au Liban et en Jordanie, et en Allemagne par la seule Croix-Rouge allemande.

En France, nous avons ainsi interrogé **une vingtaine de familles** afin de dresser un état des lieux de leurs besoins au-delà de la recherche de leur proche disparu. Nous avons ensuite analysé ces données récoltées à partir de questionnaires semi-directifs. **Les principaux besoins identifiés sont d'ordre économique, psychosocial,**

**juridique et liés au droit de savoir.** Les conclusions à venir de l'évaluation vont permettre au Mouvement d'améliorer la prise en charge des familles, de les réorienter vers des services existants dont elles n'ont pas toujours connaissance et d'engager une action de diplomatie humanitaire, en particulier auprès des autorités françaises.



A photograph of a woman in the foreground, smiling warmly. She is wearing a white, sheer headscarf. In the background, other people are visible, including a man in a white shirt and a woman in a red and white striped shirt. The scene appears to be a social gathering or a community event.

**Vivre auprès  
des siens,  
la réunification  
familiale**

---

**La séparation des familles est à l'origine de souffrances indicibles pour un nombre conséquent de familles de réfugiés chaque année. Dans ce contexte, la réunification familiale qui constitue une voie légale et sûre d'accès au territoire, représente souvent l'un des seuls moyens pour les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) de jouir du droit fondamental à la vie de famille. Ce droit, bien que consacré dans de nombreux textes nationaux et internationaux, reste bien souvent complexe à mettre en œuvre par les personnes et leurs familles.**

En effet, les crises successives (Afghanistan, Soudan, Sahel...) entraînent des conséquences non négligeables sur l'accès aux ambassades, mais aussi sur les capacités des services consulaires eux-mêmes. Le recours de plus en plus fréquent des missions consulaires à des prestataires privés, les déséquilibres géopolitiques, et l'absence de dématérialisation de la procédure sont autant de difficultés à surmonter pour les familles. Elles sont aussi contraintes de prendre des routes de plus en plus risquées pour déposer leur demande de visa dans des pays voisins occasionnant non seulement des frais supplémentaires, mais aggravant aussi leurs conditions de vie précaires, avec le risque d'une nouvelle perte de contact.

- poursuite des échanges dans le cadre du groupe sur les voies légales et complémentaires du projet européen SAFE<sup>10</sup>.

Ces échanges permettent de trouver des solutions pour surmonter les obstacles et d'élaborer des pistes de plaidoyer commun.

**La Croix-Rouge française a d'ailleurs publié une vidéo coproduite avec le HCR France, expliquant la procédure de réunification familiale. Celle-ci a été diffusée à l'occasion de la Journée internationale des familles le 15 mai 2023.**



## La synergie des pratiques

L'équipe réunifications familiales a su renforcer en 2023 son soutien aux familles en accentuant les échanges de pratiques avec d'autres associations et organisations :

- lancement au cours de l'année d'une plateforme interassociative pilotée par le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés en France (HCR France) et dédiée à la réunification familiale;
- sessions de travail avec l'association *Safe Passage*,

<sup>10</sup> Depuis janvier 2021, la Croix-Rouge française s'est engagée dans le projet transnational *SAFE (foSter CooperAtion For improving access to protEction)*, cofinancé par l'Union européenne pour trois ans (2021- 2023). Associant plusieurs acteurs français et italiens réunis au sein d'un consortium piloté par Forum réfugiés-Cosi, ce projet vise à développer les voies complémentaires d'accès au territoire européen pour les bénéficiaires d'une protection internationale (réinstallation, couloirs universitaires, parrainages privés...). Le RLF est plus directement engagé sur le volet de la réunification familiale, avec le soutien juridique et administratif de 35 familles, l'animation de formations, et la participation à une réflexion plus large sur les voies légales et complémentaires.





Le Mouvement joue depuis de nombreuses années un rôle majeur dans la préservation de l'unité de famille. Tout au long de l'année 2023, l'équipe réunifications familiales a pu renforcer davantage ses liens avec celui-ci, plus particulièrement avec les délégations du CICR. Celles-ci nous apportent un soutien opérationnel conséquent à l'étranger (maintien du lien entre le bénéficiaire et sa famille, transmission de documents, accompagnement de familles à l'ambassade quand la vulnérabilité l'exige, orientation vers des partenaires pertinents...). Cet appui est d'ailleurs souvent combiné au soutien apporté par les représentations du HCR France, dont l'expertise (information sur les camps de réfugiés, documents d'enregistrement, procédures de sortie des pays de transit, mise à l'abri de mineurs...) est essentielle au suivi de nos dossiers.

Cette **coopération étroite multi-partenaire** crée une synergie fructueuse qui nous permet souvent de débloquer des situations complexes.

Les échanges entre Sociétés nationales se révèlent également précieux dans le cadre des

sous-groupes de travail transverses sur la réunification familiale. Les visites d'échange qui se sont déroulées à Paris en avril et à Ljubljana en novembre 2023, ont notamment réuni les partenaires du projet **REPAIR**<sup>11</sup> (Croix-Rouge française, slovène, autrichienne et britannique) et le comité de pilotage. Elles ont permis d'échanger sur la mise en œuvre des différentes activités du projet, les accomplissements de chaque Société nationale, les défis partagés sur cette procédure, et les projections vers l'avenir.

<sup>11</sup> *REunification PathwAy for IntegrAtion* – ou **REPAIR** – cofinancé par le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) de l'Union Européenne explore de nouvelles façons de soutenir les bénéficiaires d'une protection internationale en vue de leur réunification familiale. Prévu durant trois ans, de 2022 à 2024, il est piloté par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et mis en œuvre par la Croix-Rouge française avec les Croix-Rouge autrichienne, britannique et slovène en associant les bénéficiaires dans une approche participative.





Formation sur la réunification familiale des établissements de la Croix-Rouge française.

## Le renforcement des capacités du réseau bénévole et des autres acteurs

**A**fin de permettre l'effectivité de ce droit à vivre en famille, il convient de diffuser une information fiable sur la procédure et de donner les clés aux primo-intervenants auprès des bénéficiaires de la protection internationale afin qu'ils puissent mener cette procédure.

Dans cette optique, et dans le cadre du projet européen **SAFE** (2021-2023), nous avons conçu et animé **six formations sur la réunification familiale** afin d'améliorer la maîtrise de cette procédure par un large panel de professionnels

de l'asile (chefs de service, chargés d'insertion, juristes, travailleurs sociaux, conseillers techniques...). Nous avons ainsi formé **deux structures franciliennes**: le Groupe SOS et le Samusocial de Paris. Une attention particulière a été portée également à cibler des associations en milieu plus rural – ici VILTAIS<sup>12</sup> et AMISEP<sup>13</sup> – la concentration des services juridiques gratuits dans les zones urbaines tendant à raréfier l'expertise et l'assistance juridique dans les zones plus éloignées.

<sup>12</sup> VILTAIS propose des services d'accueil et d'accompagnement dans 19 départements de 6 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

<sup>13</sup> L'unité Amisep Asile- Réfugiés offre des services d'accueil et d'accompagnement dans 18 structures en Bretagne.

En parallèle, suite à des échanges avec la Filière Lutte contre les Exclusions (FLEX) de la Croix-Rouge française, plusieurs établissements ont confirmé leur intérêt à participer à une session collective dédiée. Nous avons ainsi formé les **pôles du Centre Val de Loire, de la Marne, l'Aube, la Côte d'Or, la Haute-Marne, la Vienne et des Deux-Sèvres**.

Par ailleurs, nous avons formé **quatre conseils départementaux** qui avaient participé à l'opération de relocalisation de mineurs non accompagnés (MNA) en provenance de Grèce. Notre souhait était d'améliorer les pratiques des juristes et travailleurs sociaux qui soutiennent ces mineurs protégés en améliorant la compréhension de

la procédure afin qu'ils puissent l'intégrer à leur accompagnement d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). **Au total, ce sont 104 professionnels qui ont été formés.**

Par ailleurs, nous avons également désiré faire **monter en compétence notre réseau de bénévoles** afin de renforcer la complémentarité entre les recherches et la réunification familiale, et permettre une continuité dans le parcours de rétablissement des liens familiaux. Avec le soutien du projet européen REPAIR (2022-2024), nous avons ainsi formé **17 bénévoles au sein des bureaux d'Amiens, Lille et Nantes sur l'année 2023**. De prochaines sessions de formation sont prévues tout au long de l'année 2024.



Formation  
du bureau RLF  
Pays de la Loire.

## L'évaluation des besoins des familles réunies

**P**artie intégrante des objectifs poursuivis par le projet **REPAIR**, l'équipe a conduit une évaluation des besoins des familles réunifiées et accompagnées par notre service. **Treize familles** (réunies entre 2019 et 2023) ont été interrogées tant sur les difficultés rencontrées durant la procédure que sur l'accessibilité au programme de réunifications familiales, la bonne compréhension de la procédure, et la qualité de notre accompagnement. Cette évaluation a permis d'aborder les enjeux sécuritaires qui ont complexifié le parcours des familles, mais aussi de retracer les vécus différents selon leur localisation et leur rôle dans la procédure (depuis la France ou l'étranger). Ces entretiens ont mis en exergue **le besoin d'un accompagnement à l'arrivée des familles sur le territoire français**, pour l'accès aux droits sociaux et économiques, les aides alimentaire et vestimentaire, le soutien psychologique, le suivi de santé, d'hébergement, de scolarisation des enfants et d'apprentissage du français.

L'intégration sur le territoire et l'accès aux droits reste un long chemin pour la plupart des familles. Le bonheur d'être enfin ensemble après tant d'années de séparation prend souvent le pas sur les obstacles administratifs. La rareté des suivis psychologiques, l'hébergement dans des logements prévus initialement pour une personne, les délais pour obtenir un titre à la Préfecture et débloquer ses droits, la méconnaissance des administrations, ont souvent des conséquences non négligeables pour « refaire famille ». L'intimité du couple, le stress post-traumatique, la charge mentale pesant sur la personne regroupante peuvent replonger les familles dans des situations délicates. La présence d'un intervenant social s'avère souvent un élément déterminant dans l'accès à ces droits élémentaires à l'arrivée.

**Forts de ces constats et des réflexions engagées dans le projet REPAIR avec les partenaires, un plan d'action a été élaboré en fin d'année. Celui-ci est constitué de 5 grands axes principaux :**

- **Élaborer un livret d'information sur la réunification familiale** tant à destination des requérants en France que des familles à l'étranger ;
- **explorer de nouvelles pistes de recrutement** et faire monter en compétence le réseau de bénévoles du rétablissement des liens familiaux ;
- **renforcer les partenariats** (associations, organisations internationales, Mouvement, HCR, avocats, think tank...);
- **sensibiliser les autorités et administrations** à cette thématique ;
- **inscrire les familles à l'arrivée dans un parcours Croix-Rouge.**

Projet REPAIR financé par :



Funded by  
the European Union

et mis en œuvre par :





## Vers l'élaboration d'un dispositif post-arrivée

Entre juillet et novembre, l'équipe a échangé avec différents services de la Croix-Rouge afin de partager les conclusions de cette évaluation des besoins et mieux identifier les offres de services dans lesquelles inscrire les familles. Ce dispositif d'orientation consiste en un **premier recueil des besoins des proches à l'étranger en amont de l'arrivée**, qui sont transmis quelques semaines avant l'arrivée à la direction territoriale compétente. Cette dernière fait ensuite le lien avec les unités locales de terrain pour répondre aux premiers besoins. Par ce mécanisme, nous souhaitons ancrer les familles que nous accompagnons **dans un parcours Croix-Rouge**. En parallèle, les juristes en lien avec les bénévoles restent en fil rouge et assurent un suivi des premières démarches administratives.

L'équipe a également effectué **huit visites au domicile des familles réunifiées**. Partie intégrante des objectifs du projet **REPAIR**, nous avons souhaité systématiser cette pratique également pour les familles arrivées dans le cadre du projet **SAFE**. Dans un moment suspendu, ces visites permettent de bouger les rôles anciennement établis, et redonner confiance aux requérants, qui deviennent hôtes. Ces visites souvent très conviviales, permettent ainsi au détour d'un repas, de parler des premières impressions depuis l'arrivée, les accomplissements mais aussi les doutes, ou difficultés rencontrées.

Visite à domicile  
d'une famille  
centrafricaine





À l'occasion de la visite à domicile, la famille avait préparé des plats traditionnels éthiopiens dont l'*injera*.



Le pot à sept brosses à dent (chaque membre de famille de Rodolphe), lors de la visite à domicile que nous avons effectuée.





## Diplomatie humanitaire

L'année 2023 a consacré **les 20 ans de la Directive européenne 2003/86/CE du 22 septembre 2003 sur le regroupement familial**<sup>14</sup>. À cet égard, la Croix-Rouge française a participé à la rédaction d'une note de positionnement pilotée par le Bureau Européen de la Croix-Rouge, intitulée « *Upholding the right to family reunification for beneficiaries of international protection in Europe* »<sup>15</sup>. Celle-ci a été présentée au Parlement européen le 30 mai 2023 devant plusieurs parlementaires, aux côtés de Sociétés nationales européennes.

La fin de l'année 2023 a été marquée par les discussions du **projet de « loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »**<sup>16</sup>. De nombreuses dispositions visant à durcir les conditions d'accès à la réunification familiale ont été proposées au Sénat. Aux côtés d'autres services de la Croix-Rouge, nous avons contribué au positionnement de l'association sur le volet de la réunification familiale ainsi qu'aux travaux de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme à ce sujet.

## La valeur juridique de la disparition

**E**n résonance avec les travaux effectués avec les familles de proches disparus en Syrie, nous accompagnons de nombreux requérants dont l'un ou plusieurs proches ont disparu et dont le sort n'a pas encore été élucidé. Dans le cadre de notre accompagnement réunification familiale, nous insistons par conséquent sur les demandes de recherches effectuées par les requérants et les joignons à leur dossier de demande de visa. Nous signalons également aux administrations françaises le fait que les requérants ont signalé la disparition ou le décès de leur proche à tous les stades de la demande d'asile, lorsque l'incident est survenu avant leur départ du pays ou durant le parcours d'exil.

**La violence des contextes de disparitions et des décès ne donne toutefois que rarement lieu à leur reconnaissance juridique** par un acte officiellement établi. Par conséquent, il est souvent **difficile pour les familles d'apporter la preuve matérielle du décès ou de la disparition**, qui reste ainsi déclarative. Nous observons depuis la fin de l'année 2023 une augmentation des décisions de refus pour ce motif. Ainsi, un parent souhaitant être réuni avec ses enfants mais ne disposant pas d'une délégation d'autorité parentale de son conjoint (porté disparu ou décédé) peut se voir opposer un refus de visa pour ces derniers. De même, un requérant souhaitant être réuni avec son épouse et ses enfants, mais dont deux filles sont décédées sur le parcours migratoire, pourra également se voir refuser la demande de visa pour le reste de sa famille, faute d'actes de décès. Ces refus pour de tels motifs recréent une expérience traumatisante pour l'ensemble de la famille, ravivent le poids de la disparition, et prolongent de fait la séparation.

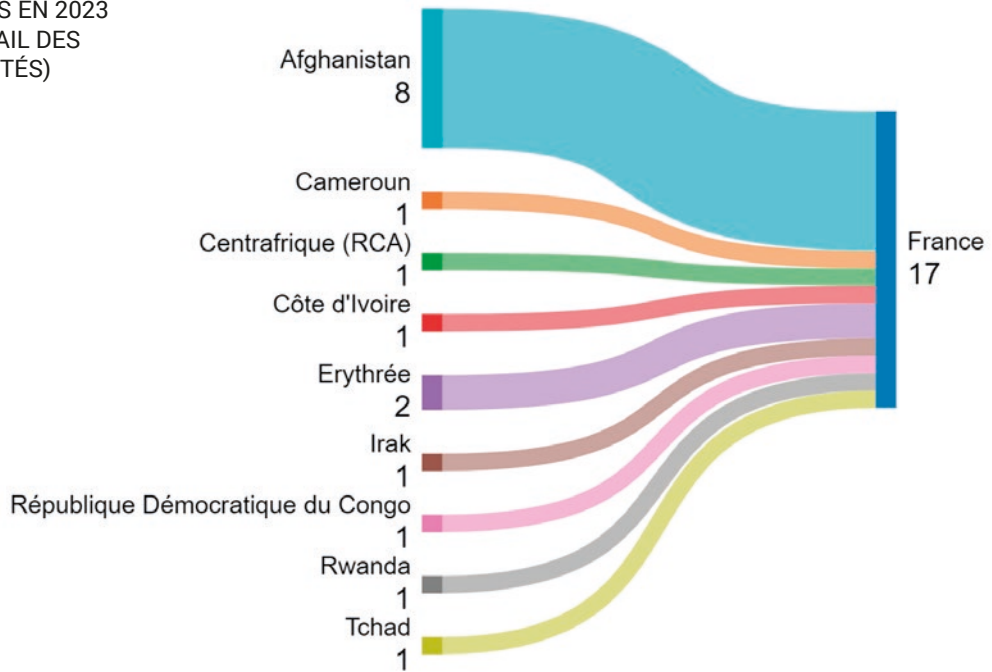
<sup>14</sup> <https://blogs.icrc.org/hdtse/2023/09/22/les-20-ans-de-la-directive-europeenne-sur-le-regroupement-familial-faire-du-regroupement-familial-une-realite/>

<sup>15</sup> <https://redcross.eu/positions-publications/upholding-the-right-to-family-reunification-for-beneficiaries-of-international-protection-in-europe>

<sup>16</sup> Par une décision du 25 janvier 2024, le Conseil constitutionnel a considéré que les dispositions relatives au regroupement familial et à la réunification familiale introduites en première lecture ayant pour objet " de modifier des conditions encadrant le droit pour un réfugié d'être rejoint par certains membres de sa famille" ne présentaient pas de lien, même indirect, avec celles des articles du projet de loi initial". Adoptées selon une procédure contraire à la Constitution, elles ont été censurées (Décision n°2023-863 DC).

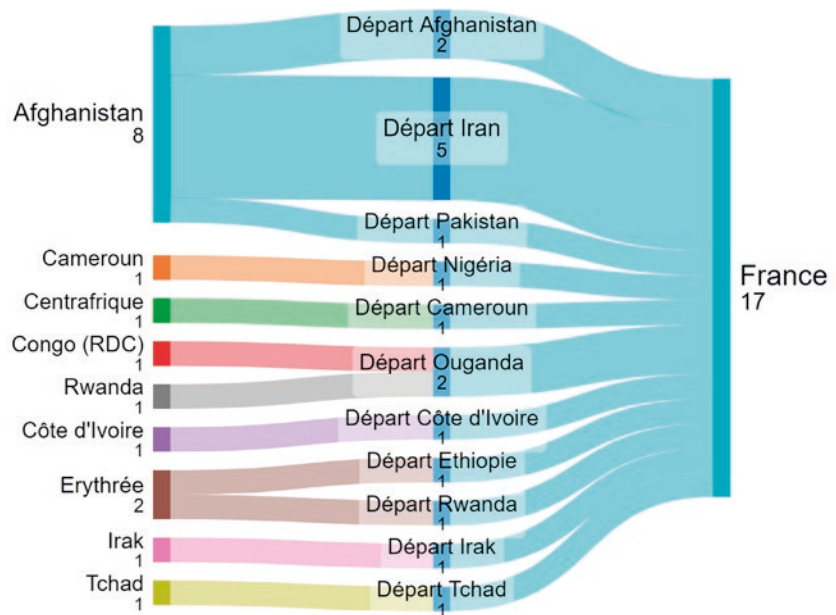
**Fig. 12**

NOMBRE DE FAMILLES RÉUNIFIÉES EN 2023 (AVEC DÉTAIL DES NATIONALITÉS)



**Fig. 13**

NATIONALITÉS ET PAYS DE DÉPART DES FAMILLES RÉUNIFIÉES EN 2023





# Nos opérations

---

**FAMILY LINKS**





## Les bureaux du rétablissement des liens familiaux et dispositifs mobiles au cœur de l'action



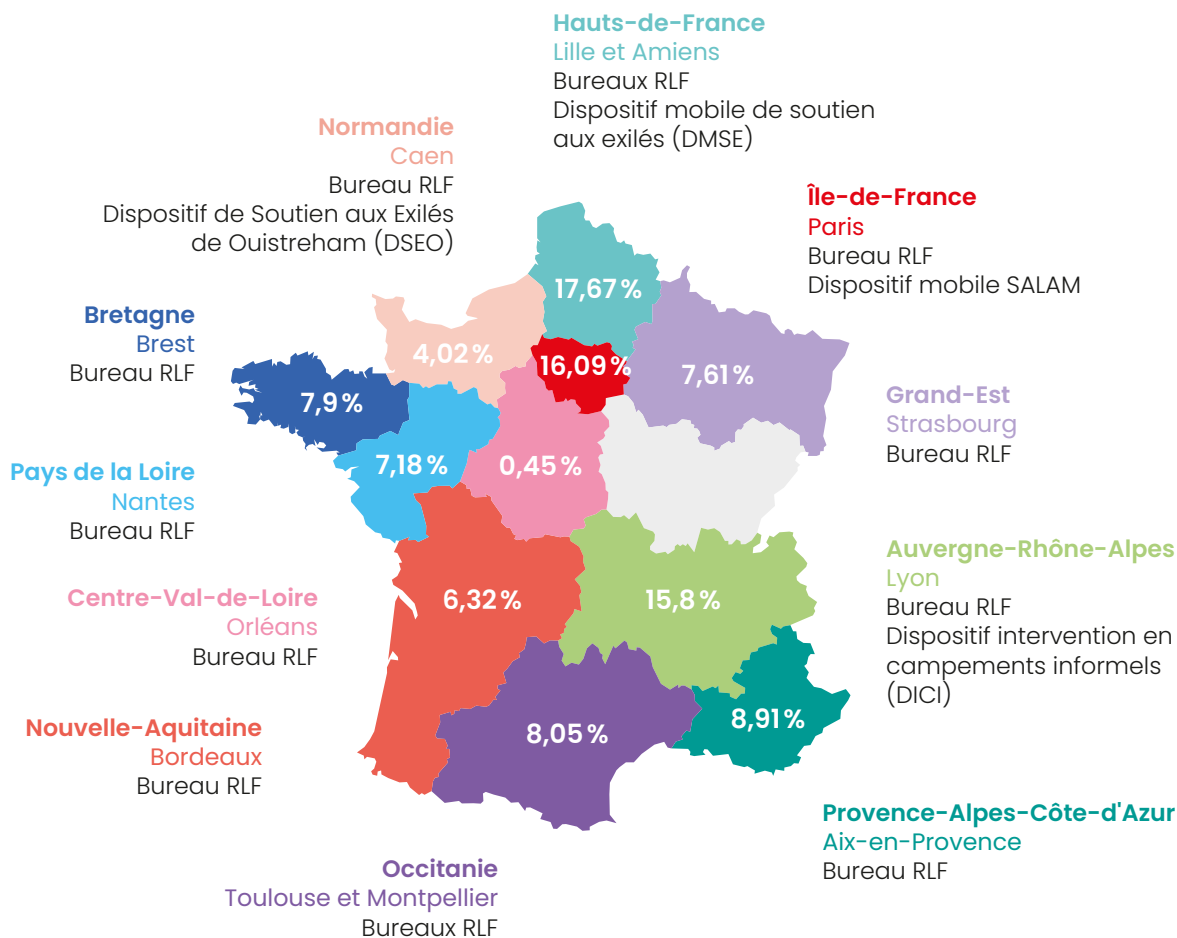
**M**aillon essentiel de la mission de rétablissement des liens familiaux, les équipes régionales des bureaux et dispositifs mobiles sont les interlocuteurs directs des personnes ayant sollicité de l'aide pour rétablir le contact ou se réunir avec leur proche. Nos **150 volontaires** sont en première ligne pour récolter les informations utiles aux recherches ainsi que les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de réunification familiale. Ces équipes régionales mettent en œuvre la mission sur le terrain en proposant **un cadre d'entretien confidentiel et sécurisant** et font le lien avec les partenaires associatifs et institutionnels de leur région. Leur engagement ainsi que leur connaissance des publics accompagnés et des contextes apportent un soutien précieux aux personnes tout au long de l'instruction de leur dossier. Ils illustrent **notre capacité collective à apporter une réponse aux familles** aux côtés du service central et du Mouvement.

Le maillage territorial de nos opérations s'est encore densifié cette année grâce à l'ouverture d'un nouveau bureau en région Centre-Val-de-Loire. La présence de nos **13 bureaux** et des **4 dispositifs mobiles** qui déploient les actions assurent un **soutien de proximité**. Cette année, ce sont **696 personnes recherchées à l'international** par des membres de familles reçues par nos équipes en région. **12307 appels** ont pu aussi être passés entre des personnes en transit en France et leurs proches restés dans le pays de départ ou sur la route de la migration.

D'âges, de parcours et d'horizons différents, les équipes régionales du rétablissement des liens familiaux et des dispositifs mobiles tissent un lien de confiance avec les exilés. Cela participe à l'augmentation significative du nombre de sollicitations reçues cette année. Les équipes sont

formées et accompagnées par le programme opérations lors de déplacements régionaux et à travers 3 formations initiales pour les nouveaux volontaires et 2 formations continues sur le soutien psychosocial pour celles et ceux déjà expérimentés.

### Bureaux et dispositifs mobiles en France et répartition des bénéficiaires en 2023







# La parole à Françoise

Co-référente du nouveau bureau  
en Centre-Val-de-Loire



« L'ouverture du bureau s'est vraiment bien passée. On a pris le temps de bien démarrer en s'assurant d'avoir une petite équipe de bénévoles avant de se lancer. Après la formation d'octobre, nous avons ouvert tout de suite, sans trop de difficulté, en dehors de quelques aspects techniques un peu laborieux parfois. L'appui du siège a été vraiment agréable et très réactif, c'est quelque chose qu'on a beaucoup apprécié Michel et moi.

Nous recevons une forte demande de la part de mineurs non Accompagnés qui représente la majeure partie de nos sollicitations. Nous trouvons que la collaboration avec leurs accompagnants est très bonne.

Je trouve cette mission vraiment passionnante parce qu'elle nous met en lien avec un public singulier dans une forme d'accompagnement particulière qui nécessite un ajustement personnel que je trouve très intéressant. »

« **L'appui du siège a été vraiment agréable et très réactif, c'est quelque chose qu'on a beaucoup apprécié.** »

## L'adaptation de nos pratiques aux besoins des mineurs non accompagnés

**A**u cours de cette année, notre mission a continué de répondre de manière constante et proactive aux demandes croissantes de recherches des mineurs non accompagnés (MNA). Pour relever ce défi, nous avons cherché à **améliorer la qualité de nos recherches**, notamment en renforçant les compétences de nos bureaux régionaux sur des sensibilisations adaptées à ce public, la recherche en ligne via les réseaux sociaux et les contextes de recherche spécifiques dans les pays d'arrivée et de transit.

Nous avons également fait évoluer notre communication en concevant **de manière collaborative** des outils dédiés, à l'instar de la vidéo animée et du jeu *Météoù*. Ces activités renforcées auprès de ces jeunes ont mis en évidence le besoin de pouvoir poursuivre nos actions auprès de ceux qui sont **les plus marginalisés**, tels que les jeunes filles et ceux vivant à la rue.

Pour les jeunes en situation d'errance, en dehors des systèmes de prise en charge, le défi demeure de pouvoir les informer de l'existence du rétablissement des liens familiaux dont ils n'ont généralement jamais entendu parler. En situation de précarité et dans l'attente de leur évaluation ou de l'issue de leur recours devant le Juge des Enfants, ils peuvent avoir des besoins importants de maintien de liens familiaux. Face à cette réalité, notre bureau de Paris a mené **39 maraudes à la Halte Humanitaire** (Paris 1<sup>er</sup>) et **23 au Parc Belleville** (Paris 20<sup>e</sup>). Plusieurs demandes de recherches ont été formulées et de nombreux appels passés. A Lyon, en collaboration avec le dispositif d'intervention en campements informels de la Croix-Rouge française, des maraudes ont été déployées au square Sainte-Marie-Perrin (Lyon 3<sup>e</sup>) où **plus d'une centaine de jeunes ont été rencontrés** et 94 appels effectués.

« **Merci! Ça fait 8 mois que je n'ai pas entendu ma famille.** »

Propos de jeunes rencontrés lors de maraudes de rétablissement des liens familiaux à Lyon.

« **Merci, ça fait du bien.** »



## Mineurs non accompagnés : nos chiffres clés

**23%**

de l'ensemble  
de nos dossiers créés  
(contre 15% en 2018)

Principales nationalités des requérants:

**Guinée, Afghanistan,  
Côte d'Ivoire**

**75%**

des demandes de recherches  
liées à des séparations sur la route  
de la migration.

**48**

sensibilisations  
à destination des jeunes.

**74**

sensibilisations  
auprès des équipes accompagnantes  
réalisées avec le kit MNA.

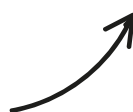
**2**

nouveaux outils  
créés avec des jeunes  
pour expliquer notre mission :  
le jeu Météoû et la vidéo animée  
en collaboration avec le CICR,  
disponible en 10 langues  
sur Whatsapp et Youtube:



« **Testé 2 fois avec des jeunes et vif succès à chaque fois : découverte de la Croix-Rouge française et du RLF, puis l'esprit de compétition est vite remplacé (parfois avec quelques grimaces !) par le plaisir de partager les infos, de lire à voix haute (avec fierté !) l'histoire de la personne retrouvée. Une belle création... à enrichir d'une version arabe, anglaise, etc.** »

Didier, co-référent du bureau RLF  
à Aix-en-Provence, à propos du jeu  
Météoû.





## Retrouvailles de deux frères : la force d'un Mouvement de recherches

C'est l'histoire de M., un jeune homme afghan qui a précipitamment quitté sa maison avec son petit frère S. âgé de 13 ans. Tous les deux mineurs à l'époque traversent de multiples frontières et arrivent ensemble en Bulgarie. C'est lors d'un contrôle de police dans la capitale que les frères sont séparés. M. est placé en rétention et perd tout moyen de joindre son petit frère et le reste de sa famille en Afghanistan.

En décembre 2022, après plusieurs mois en rétention, M. quitte la Bulgarie et arrive en Suisse. Il a 17 ans et est placé dans un centre pour mineurs et son assistante sociale le met en lien avec la Croix-Rouge Suisse. Trois semaines à peine après son arrivée en Suisse, il ouvre une demande de recherche pour son petit frère et il accepte volontiers de publier sa photo sur *Trace The Face* pour aider à le localiser.

En juin 2023, la même officière de recherche qui a reçu M. voit arriver un très jeune afghan.

Il dit arriver de Bulgarie et chercher son grand frère. Elle fait immédiatement le lien et montre au garçon la photo que M. a publié sur *Trace The Face*. Il n'y a aucun doute; il s'agit bien de son frère! Mais M. n'est plus dans le centre

**« Quand je  
trouverai  
mon frère, ça  
sera le plus  
beau jour  
de ma vie. »**

pour mineurs. Peu de temps après son arrivée, à l'aube de ses 18 ans, il reçoit une notification de renvoi vers la Bulgarie et fugue du centre. Personne ne sait où il pourrait se trouver.

Et puis un miracle se produit. La Croix-Rouge suisse reçoit un message sur le site *Trace The Face* concernant la photo de M.: « M./Mme Vous avez fait de la publicité à propos de cette personne disparue dont le numéro de photo est {XXXX}. Cette personne est maintenant disponible en France. Il étudie également ici avec moi à l'école française.

Et si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur cette personne, contactez-moi. »

S'ensuit un travail de collaboration entre nos services suisse et français et nous prenons contact avec la personne qui a avait reconnu le frère. C'est un jeune homme pakistanais arrivé en France depuis peu qui explique avoir reconnu sur l'ordinateur d'un ami, qui regardait *Trace the Face*, la photo de M. Il le connaît de ses cours de français et a cours demain, nous dit-il; il nous appellera avec lui.

Comme promis, il appelle et après une vérification d'identité, nous annonçons à M. que son frère est en Suisse, et qu'il le cherche aussi. M. est sceptique, c'est trop beau pour être vrai: « *je ne pense pas que ça soit mon frère. Quand je le trouverai ça sera le plus beau jour de ma vie* ». Son scepticisme ne dure pas longtemps, car nos collègues suisse et S. l'appellent directement. La fratrie se retrouve.

## Se structurer pour mieux répondre aux situations d'exception

Notre mobilisation lors de situations d'exception récentes, comme **l'accueil des rescapés de l'Océan Viking** ou **l'arrivée massive de personnes en provenance d'Ukraine** nous a conduit cette année à structurer le cadre de nos interventions en situation d'urgence.

La modélisation et la structuration de notre service en situation de crise et/ou de catastrophe se sont révélées essentielles afin de **répondre**

**de manière plus effective aux besoins de rétablissement des liens des personnes impliquées** directement ou indirectement par une situation d'exception. Cette modélisation fait ainsi écho aux orientations stratégiques de l'association. Cela s'est traduit concrètement par l'élaboration de **procédures du rétablissement des liens familiaux en situation d'exception**, le déploiement **d'équipements dédiés** ainsi que le **développement d'un pool d'expertise** de volontaires.

## L'évolution de notre réponse



### MISE EN PLACE DE PROCÉDURES RLF INTERNES

et d'outils de suivi dédiés à la réponse en situation d'exception.



### ÉQUIPEMENT DE 15 BACK-PACKS RLF PRÉPOSITIONNÉS DANS LES BUREAUX EN RÉGION,

constitués de matériel de télécommunication, formulaires et affichage dédiés aux opérations d'urgence permettant de répondre aux besoins RLF de 1500 personnes au total.



### CONSTITUTION D'UN POOL URGENGE RLF DE 14 VOLONTAIRES EXPÉRIMENTÉS,

venant de différentes régions et formés pour la mise en place d'une réponse RLF en urgence.



# La parole à Yasmine



## Membre du Pool Urgence

«Passionnée par l'aide humanitaire, j'ai été profondément touchée par la situation des personnes séparées de leurs proches. Le pool urgence RLF m'est apparu comme une opportunité concrète d'apporter mon soutien à ces personnes et de faire la différence dans leur vie.

**« J'ai toujours été sensible aux questions d'entraide et de solidarité, et j'ai un vif désir de mettre mes compétences au service des autres. »**

J'ai toujours été sensible aux questions d'entraide et de solidarité, et j'ai un vif désir de mettre mes compétences au service des autres. Mon expérience dans le domaine de l'aide humanitaire m'a permis de développer des compétences interpersonnelles et d'adaptation qui sont essentielles pour travailler dans le cadre du pool. J'ai également appris à travailler dans des situations difficiles et à gérer le stress.

La formation de novembre m'a permis d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires. Je suis convaincue que le pool joue un rôle crucial dans le soutien aux familles fragilisées; je suis fière de m'engager aux côtés de ses membres pour apporter l'espoir et le réconfort à ceux qui en ont le plus besoin.»



**Photographies**

Couverture, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de couverture,

pages 21, 23: ©Guillaume Binet/MYOP.

Pages 11, 13, 17, 27, 28 (à droite): ©Marie Magnin.

Pages 31, 35, 39: ©Alex Bonnemaïson.

Page 32, 34: ©Christophe Hargoues.

Pages 20, 24, 25, 28 (à gauche): ©CRF.

**Mise en page**

Sandra Pasini et Pauline Chaffard





**SERVICES ADMINISTRATIFS**

CAMPUS CROIX-ROUGE FRANÇAISE

21, rue de la Vanne CS 90070

92126 Montrouge Cedex

Tél. : 00 33 (0) 1 44 43 11 00 - [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

**SIÈGE SOCIAL**

98, rue Didot 75694 Paris Cedex 14

